

Date de dépôt : 7 avril 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Antoine Dr oin :
gouvernement, bouge toit !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En mars 2006, le Grand Conseil genevois votait à l'unanimité, fait rarissime, et sans débat, le déclassement de la zone « La Dent Creuse », sise au chemin de la Brenaz et à la rue de Frémis, à Puplinge, pour y construire du logement.

L'objectif était de construire, rapidement, 150 à 175 logements et des équipements publics.

5 ans plus tard, rien n'a été construit !

N'y a-t-il plus de crise du logement à Genève ?

Ma question est la suivante :

Où en est-on et pour quand les toits, Gouvernement ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

A la suite de l'adoption le 17 mars 2006 par le Grand Conseil de la zone dite de « La Dent Creuse », située entre la route de Jussy et la rue de Fremis à Puplinge, un projet a été déposé par un architecte privé qui a conduit à l'élaboration début 2009 du projet de plan localisé de quartier N° 29654. Ce plan a été adopté par le Conseil d'Etat le 28 juillet 2010. Son potentiel constructible est d'environ 175 logements.

Aucune requête n'a à ce jour été déposée afin de réaliser ces logements.

Ces terrains sont en mains privées, mais appartiennent à des sociétés actives dans le domaine de la construction.

Il est dès lors probable que la mise en œuvre du programme immobilier résultant du PLQ en force intervienne rapidement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER